

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2011010

Signataire : NL/HR

OBJET : Signature de la convention entre l'EPA Plaine de France et la Commune d'Aubervilliers pour la réalisation et le financement de l'étude "démarche Haute Qualité Artistique et Culturelle (HQAC) à Aubervilliers".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 106 du 12 mai 2011 relative à la prise en considération de l'étude urbaine du centre ville,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant que la Ville d'Aubervilliers fait partie du périmètre d'intervention de l'EPA Plaine de France depuis le 27 juin 2001 et que ce dernier est chargé de procéder à toute opération destinée à favoriser l'aménagement, la restructuration urbaine et le développement économique et social sur son territoire d'intervention,

Considérant les prochaines transformations urbaines d'Aubervilliers liées à l'arrivée de nouveaux équipements et de projets de rénovation urbaine,

Considérant l'importance d'un travail qui doit être mené sur les possibilités artistiques et culturel des espaces en transformation sur le territoire d'Aubervilliers,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer la convention avec l'EPA Plaine de France pour la réalisation et le financement de l'étude « démarche HQAC à Aubervilliers » pour un montant de 5 275 € TTC.

DIT que la dépense prévue dans la convention de 5 275 € TTC sera inscrite au budget communal sur l'imputation : 705 / 65737 / 33

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire
L'Adjoint délégué